

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



swissporBIKUCOAT-SMP ECO

Date de révision: 22.02.2022

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporBIKUCOAT-SMP ECO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

étanchéité de la toiture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Swisspor AG
Une entreprise du groupe swisspor
Rue: Bahnhofstrasse 50
Lieu: CH-6312 Steinhausen
Téléphone: +41 21 948 48 48
Téléfax: +41 21 948 48 59
e-mail: info@swisspor.com
Interlocuteur: Jacques Esseiva
Téléphone: +41 21 948 48 56
Internet: www.swisspor.ch
Service responsable: Lundi – Vendredi : 8:00 horloge – 17:00 horloge: +41 21 948 48 56

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre d'information toxicologique Zürich: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en: Polymères et Méthanol (CAS-Nr. 67-56-1).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de polymères à terminaison silane et de charges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
26530-20-1	octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]			< 0,1 %
	247-761-7	613-112-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Le méthanol (CAS 67-56-1) est vite et bien résorbé par toutes les voies d'exposition et est toxique indépendamment du type d'ingestion. Le méthanol peut provoquer des irritations des muqueuses, des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements et des troubles visuels ainsi qu'une cécité (lésion irréversible du nerf optique), une acidose, des crampes musculaires et un coma. Ces effets peuvent apparaître à retardement après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, Sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Tenir à l'écart de vêtements et d'autres matériaux incompatibles. (RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité)

Préventions des incendies et explosion

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en: Polymères et Méthanol (No CAS 67-56-1). Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

étanchéité de la toiture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
26530-20-1	2-n-Octyle-2,3-dihydroisothiazol-3-one (inhalable)	-	0,05		VME 8 h	
		-	0,1		VLE courte durée	

Conseils supplémentaires

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en: Polymères et Méthanol (CAS-Nr. 67-56-1)

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Notre recommandation est la suivante: Matériaux appropriés pour contact direct plus long (indice de protection au moins 6, correspondant à un temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374): caoutchouc néoprène®, Viton®, PVC, butyle ou nitrile. Jeter les gants contaminés. Avec une utilisation correcte et optimisée, seuls des contacts à court terme et des éclaboussures de liquide sont à prévoir. Par conséquent, selon les informations DGVU 212-007, un gant ayant une classe de protection minimale de 1 (<10 min) est

swissporBIKUCOAT-SMP ECO

Date de révision: 22.02.2022

Page 4 de 8

suffisant. Il faut s'assurer que les gants sont changés rapidement en cas de contact chimique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	gris
Odeur:	comme: Menthol

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	non déterminé
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
---	---------------

Point d'éclair:	132 °C
-----------------	--------

Inflammabilité

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 23 °C):	1,3 g/cm ³
--------------------	-----------------------

Hydrosolubilité:	facilement soluble
------------------	--------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	~ 8000 mPa·s
-----------------------------------	--------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

swissporBIKUCOAT-SMP ECO

Date de révision: 22.02.2022

Page 5 de 8

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Eau, Acide et Base.

Formation de: Méthanol (CAS 67-56-1)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
26530-20-1	octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]				
	orale	ATE 125 mg/kg			
	cutanée	ATE 311 mg/kg			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,27 mg/kg			

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

Peut déclencher une réaction allergique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Peut être incinéré dans une installation en conformité avec les réglementations locales. Le matériau résiduel durci peut être éliminé avec les ordures ménagères.

Élimination de l'emballage:

Les récipients doivent être recyclés d'une manière conforme après la dernière utilisation et doivent être vidés entièrement. Les emballages vides en métal peuvent être introduit dans les circuits de récupération des emballages en métal.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 Contient octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



swissporBIKUCOAT-SMP ECO

Date de révision: 22.02.2022

Page 8 de 8

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.swisspor.ch

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)